AMARENCO Construction

COMMUNE DE GHISONACCIA (2B)

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

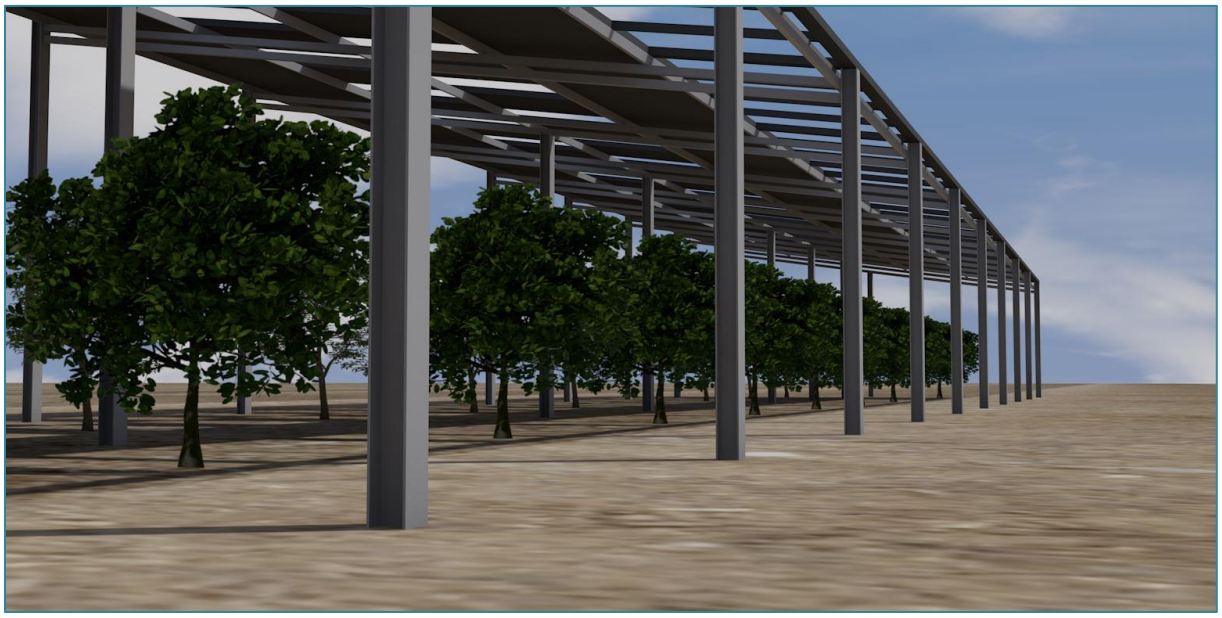

CETA Environnement
6 parc Belvédère
20 000 AJACCIO
Tél. 33 (0)4.95.21.23.25 - Fax 33 (0)4.95.25.37.21
Courriel : ceta@ceta-environnement.fr

SOMMAIRE

A. Contexte du projet 3

B. Règlementation liée au projet 3

C. Etat actuel 4

1. Milieu physique 4

2. Milieu naturel 11

D. Analyse des impacts potentiels du projet et mesures environnementales 20

1. Aspects hydrauliques 20

2. Aspects environnementaux 21

FIGURES (DANS LE TEXTE)

FIGURE 1. ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE DU SITE DE LA STATION 3

FIGURE 2 : L'ENVIRONNEMENT DU PROJET 4

FIGURE 3. DONNEES CLIMATOLOGIQUES SUR LES TEMPERATURES (INFOCLIMAT.FR) 5

FIGURE 4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES SUR LES PRECIPITATIONS (INFOCLIMAT.FR) 6

FIGURE 5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES SUR LES VENTS (INFOCLIMAT.FR) 6

FIGURE 6. RELIEF AU NIVEAU DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET (GEOPORTAIL) 7

FIGURE 7 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEU RECEPTEUR 8

FIGURE 8. GEOLOGIE AU NIVEAU DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET (GEOPORTAIL) 9

FIGURE 9. VUE VERS LE NORD OU L'ON DISTINGUE LES RELIEFS QUI SURPLOMBENT LA PLAINE 10

FIGURE 10. VUE VERS LE SUD OU L'ON DISTINGUE LES RELIEFS QUI SURPLOMBENT LA PLAINE 10

FIGURE 11. ZNIEFFS VIS-A-VIS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET 12

FIGURE 12. SITES NATURA 2000 VIS-A-VIS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET 13

FIGURE 13. TERRAINS DU CELRL VIS-A-VIS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET 14

FIGURE 14. MILIEU PRAIRIAL QUI COMPOSE L'UNIQUE HABITAT DU TERRAIN D'ACCUEIL DU PROJET 15

FIGURE 15. HAIES 15

FIGURE 16. TRAME VERTE ET BLEUE DE CORSE VIS-A-VIS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET A L'ECHELLE REGIONALE 17

FIGURE 17. CONTINUITES ECOLOGIQUES 19

TABLEAUX (DANS LE TEXTE)

TABLEAU 1 : MESURES ENVIRONNEMENTALES (EXTRAIT PRE-DIAGNOSTIC ENDEMYS) 21

TABLEAU 2 : PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES DURANT LA PHASE TRAVAUX (EXTRAIT PRE-DIAGNOSTIC ENDEMYS) 22

A. Contexte du projet

Le présent dossier concerne la création de 130 ombrières sur un site à destination agricole. Les ombrières auront une double fonction : conserver les arbres fruitiers à l'ombre et créer de l'énergie grâce aux panneaux photovoltaïques. Les ombrières seront composées par alternance, de panneaux photovoltaïques et de panneaux transparents influençant l'ombrage des arbres.
Les panneaux photovoltaïques seront mono-pente dirigé dans un axe Nord-Sud. La densité du verger sera de 400 arbres par ha.
Le projet sera composé de 130 ombrières de 1000 m^2 chacune, soit un total de 13 Ha d'ombrières.

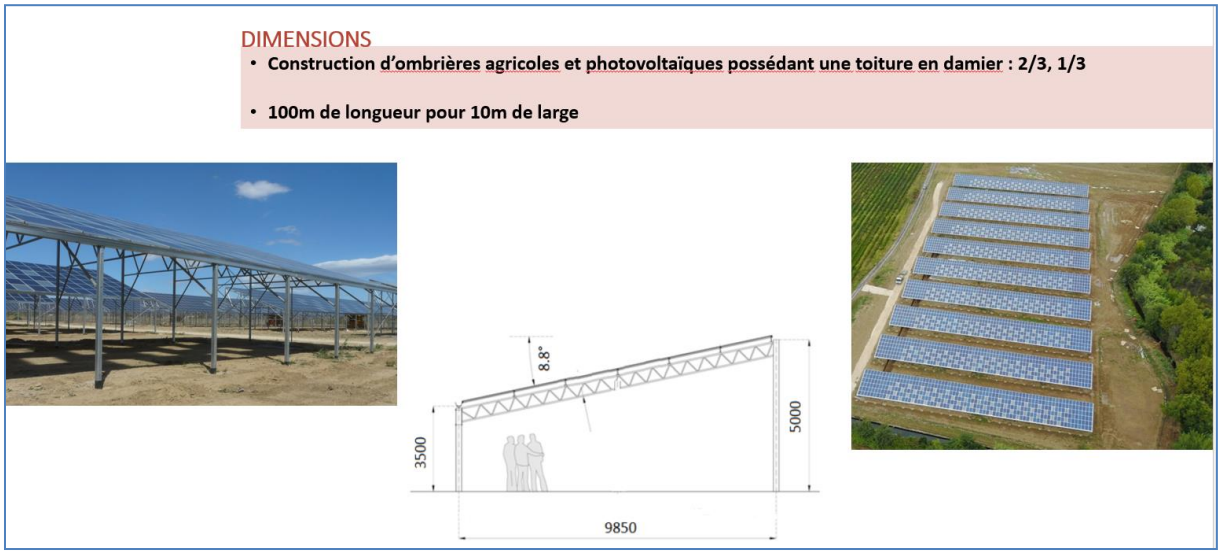

Figure 1. Environnement géographique du site de la station

B. Règlementation liée au projet

Le projet de serres photovoltaïques est soumis aux règlementations suivantes :

- dossier de permis de construire ;
- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-2 du code de l'environnement : **rubrique 30 Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc** ;
- évaluation des incidences Natura 2000 ;
- dossier d'autorisation Loi sur l'eau.

C. Etat actuel

1. Milieu physique

a. Cadre géographique et humain

Le projet est situé au niveau du lieu-dit Corello, sur le domaine de Pinia, sur la commune de Ghisonaccia.

Figure 2 : L'environnement du projet

Le projet est situé en zone agricole (zone A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet est en cohérence avec les objectifs du PLU concernant la zone A destinée à des intérêts agricoles et agronomiques.
Les premières habitations sont situées à environ 1,5 km du projet.

b. Climatologie

Pour caractériser le climat de la zone d'étude, étant donné la proximité (10 kms), nous avons utilisé les données climatologiques de la commune de Solenzara (infoclimat.fr).
Concernant les températures, sur la période 1973-2018, la température moyenne est de 14,27°C. Les moyennes de température sont relativement constantes d'une année à l'autre. Notons une température maximale de 39,1°C enregistrée en 2000 et une température minimale de -4,8°C enregistrée en 1985.

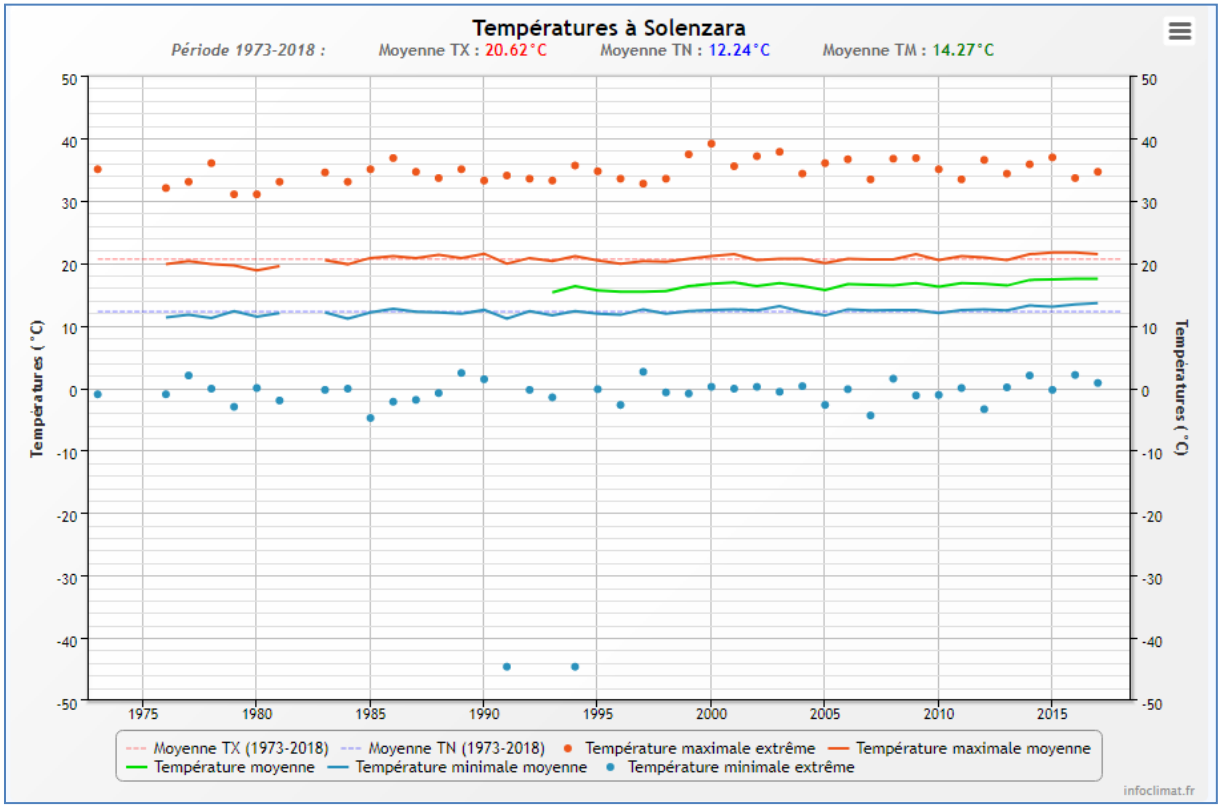

Figure 3. Données climatologiques sur les températures (Infoclimat.fr)

Concernant les précipitations, sur la période 1991-2017, la moyenne des précipitations est de 667,66 mm/an. L'année 2008 a été la plus pluvieuse avec un cumul sur l'année de 1020,7 mm.

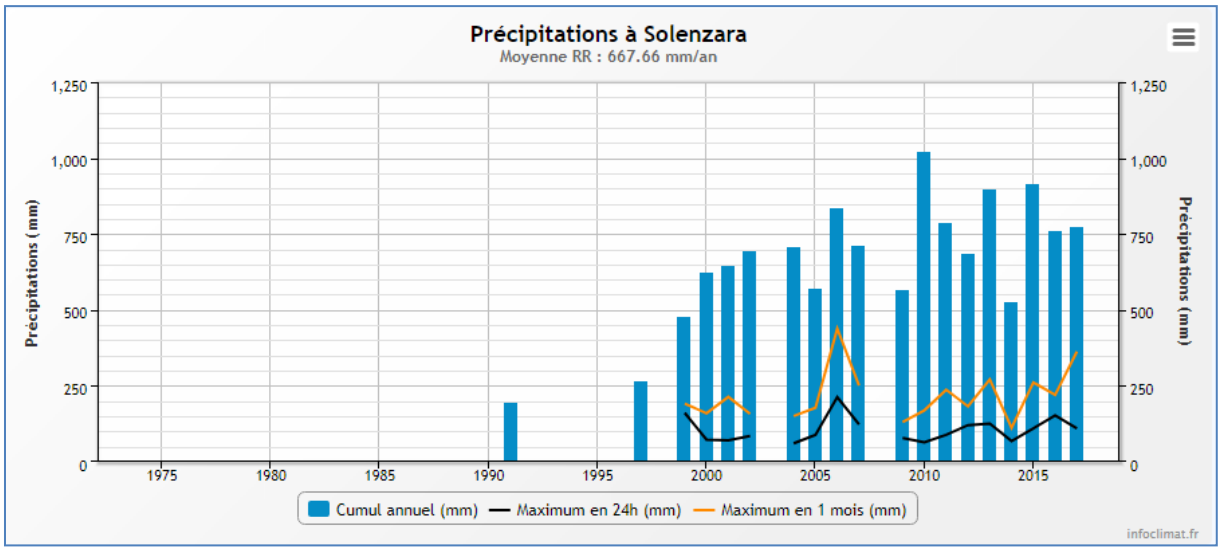

Figure 4. Données climatologiques sur les précipitations (Infoclimat.fr)

Concernant les vents, sur la période 1974-2018, on note la présence chaque année de vents supérieurs à 57 km/h. Plusieurs jours de vents supérieurs à 100 km/h ont été enregistrés sur plusieurs années. La rafale maximale enregistrée sur cette période est de 216,7 km/h en 2009.

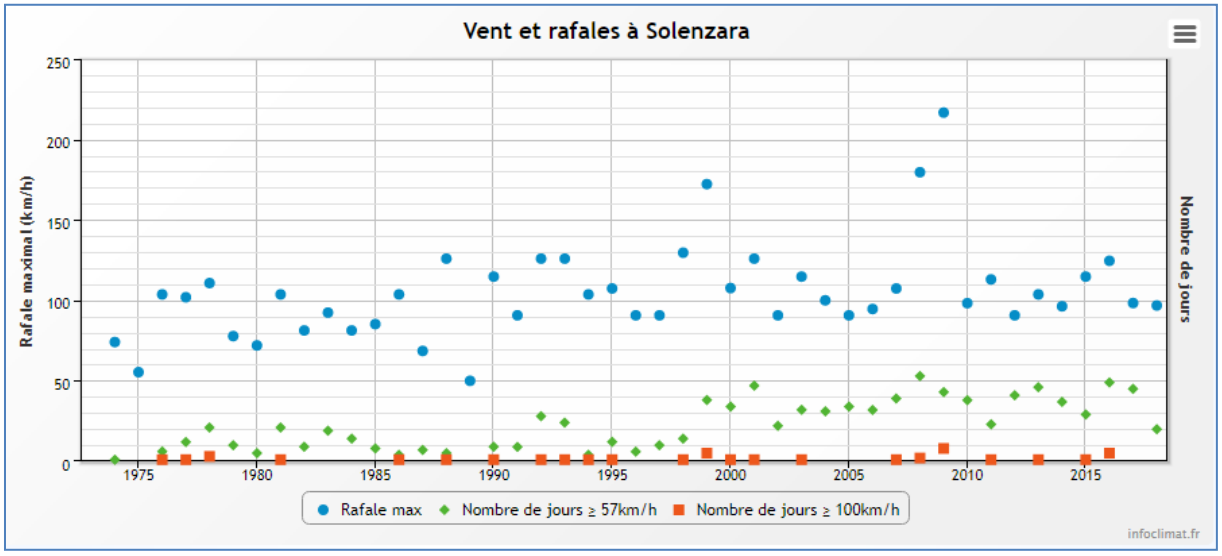

Figure 5. Données climatologiques sur les vents (Infoclimat.fr)

c. Topographie et géomorphologie

La zone d'implantation du projet se situe dans la plaine agricole de Ghisonaccia, en arrière dune au niveau du lieu-dit Corello.
L'altitude de la zone d'implantation du projet varie de 5 à 30 mètres d'altitude.

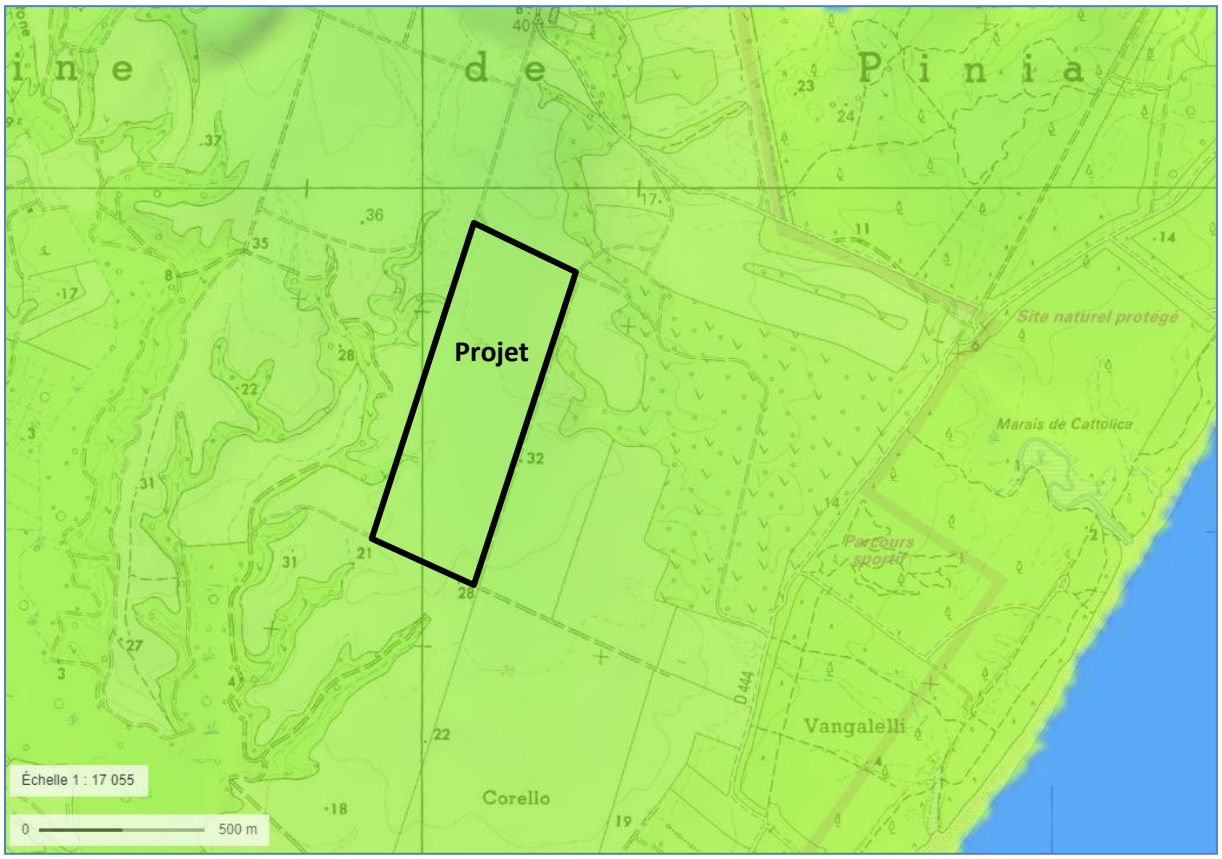

Figure 6. Relief au niveau de la zone d'implantation du projet (Geoportail)

d. Eaux

<u>Eau de surface</u>

Aucun cours d'eau n'est présent au sein de la zone d'implantation du projet, la zone est majoritairement constituée de plaines agricoles.
Cependant, on note la présence de quelques zones humides à l'est de la zone d'implantation du projet. Ces milieux représentent les fossés humides bordant les milieux agricoles de la plaine.

Les écoulements sur le terrain se font de manière diffuse dans la direction Est-Ouest et Nord-Sud. La présence d'un talweg à l'Ouest du projet, et poursuivit par une zone marécageuse, permet de récupérer naturellement les eaux et de les diriger vers le ruisseau d'Alzeta.

Le projet est situé dans le bassin versant du ruisseau d'Alzeta, situé en partie Est de la commune. L'exutoire est le Fium'Orbu.
Il fait partie du bassin versant CR_25_09 Fium Orbu et appartient à plan masse d'eau FRER14B, « Fium'Orbu du barrage EDF à la mer ».

Figure 7 : Réseau hydrographique et milieu récepteur

Eau potable

D'après la banque de données du Sous-Sol (BBS Eau), aucun point d'eau capté n'est présent au sein de la zone d'implantation du projet ou à proximité immédiate.

Eau souterraine

La zone d'implantation du projet se situe au sein de la masse d'eau souterraine FREG214 « Formations tertiaires de la Plaine Orientale ». D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau souterraine a atteint un bon état quantitatif et chimique en 2015. Aucune mesure à mettre en œuvre pour cette masse d'eau n'est nécessaire.

e. Géologie/pédologie

La zone d'implantation du projet recouvre deux couches géologiques, correspondant à des couches alluvionnaires et de sables.
La majorité de la zone est composé de :

- **Fu. Formation alluviale rouge à galets, dite des anciens cours.** La surface de cette formation alluviale constitue l'axe morphologique du glacis de Ghisonaccia, de Maison Pieraggi (130 m) à l'Ouest jusqu'à la tour de Vignale (+ 10 m), à l'Est, au bord de la mer

Sur certaines marges en périphérie de la zone on trouve des terrains de :

- **m. Miocène indifférencié.** Il s'agit de sables grossiers à quartz peu roulés que l'on observe formant les collines à pente douce à l'Ouest de la plaine orientale, ou bien - 9 - dans les vallées creusées par les différents cours d'eau.

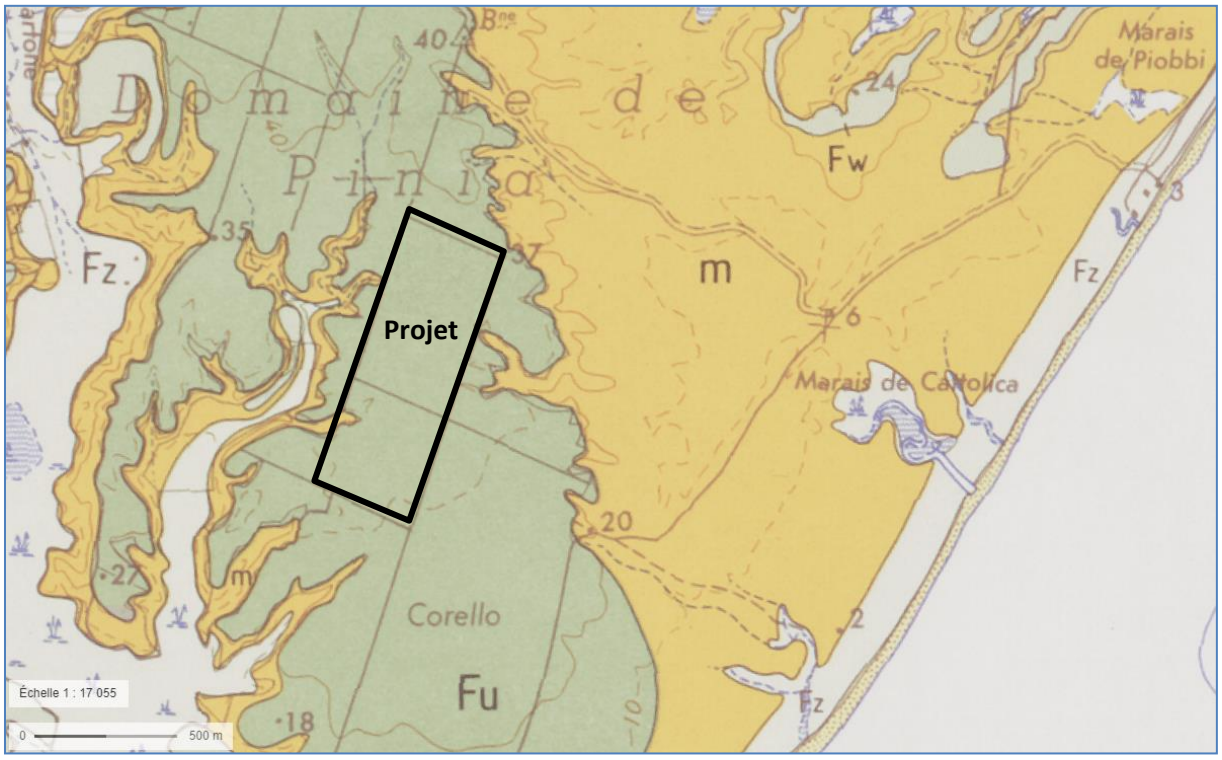

Figure 8. Géologie au niveau de la zone d'implantation du projet (Geoportail)

f. Occupation du sol

La zone d'implantation du projet présente une ambiance paysagère agricole caractéristique de plaines orientales. Le terrain est composé de vastes espaces de friches herbeuses, délimitées par des haies basses de ronces et à l'est et sud-est par les boisements humides du Cortina. En toile de fond s'étendent les reliefs du Fium'Orbu, plus loin le massif de Bavella se distingue.

Figure 9. Vue vers le Nord où l'on distingue les reliefs qui surplombent la plaine

Figure 10. Vue vers le sud où l'on distingue les reliefs qui surplombent la plaine

g. Sites inscrits/classés, monuments historiques

Aucun site classé ou inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 et aucun monument historique classé ou inscrit ne concerne le terrain d'accueil du projet.

2. Milieu naturel

a. Zonages écologiques

La zone d'implantation du projet n'est située au sein d'aucun zonage écologique. Cependant, dans un rayon de 3 kms on note la présence :

- De trois ZNIEFF de type I :
  - « Boisements et brousse littorale de Casabianda à Pinia » située à moins d'un kilomètre à l'est de la zone d'implantation du projet ;
  - « Embouchures et zones humides du Fium'Orbu et de l'Abatescu » située à plus d'un kilomètre au sud de la zone d'implantation du projet ;
  - « Etang et zone humide d'Urbinu » située à plus de deux kilomètres au nord de la zone d'implantation du projet ;
- De trois sites Natura 2000 :
  - « Urbinu » (ZPS), situé à moins d'un kilomètre à l'est de la zone d'implantation du projet ;
  - « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC), situé à moins d'un kilomètre à l'est de la zone d'implantation du projet ;
  - « Grand herbier de la côte orientale » (ZSC marine), situé à moins d'un kilomètre à l'est de la zone d'implantation du projet ;
- De trois sites appartenant au CELRL :
  - « Etang d'Urbinu », situé à plus de deux kilomètres au nord de la zone d'implantation du projet ;
  - « Pinia », situé à moins d'un kilomètre à l'est de la zone d'implantation du projet ;
  - « Palu - Gradugine », situé à plus d'un kilomètre au sud de la zone d'implantation du projet.

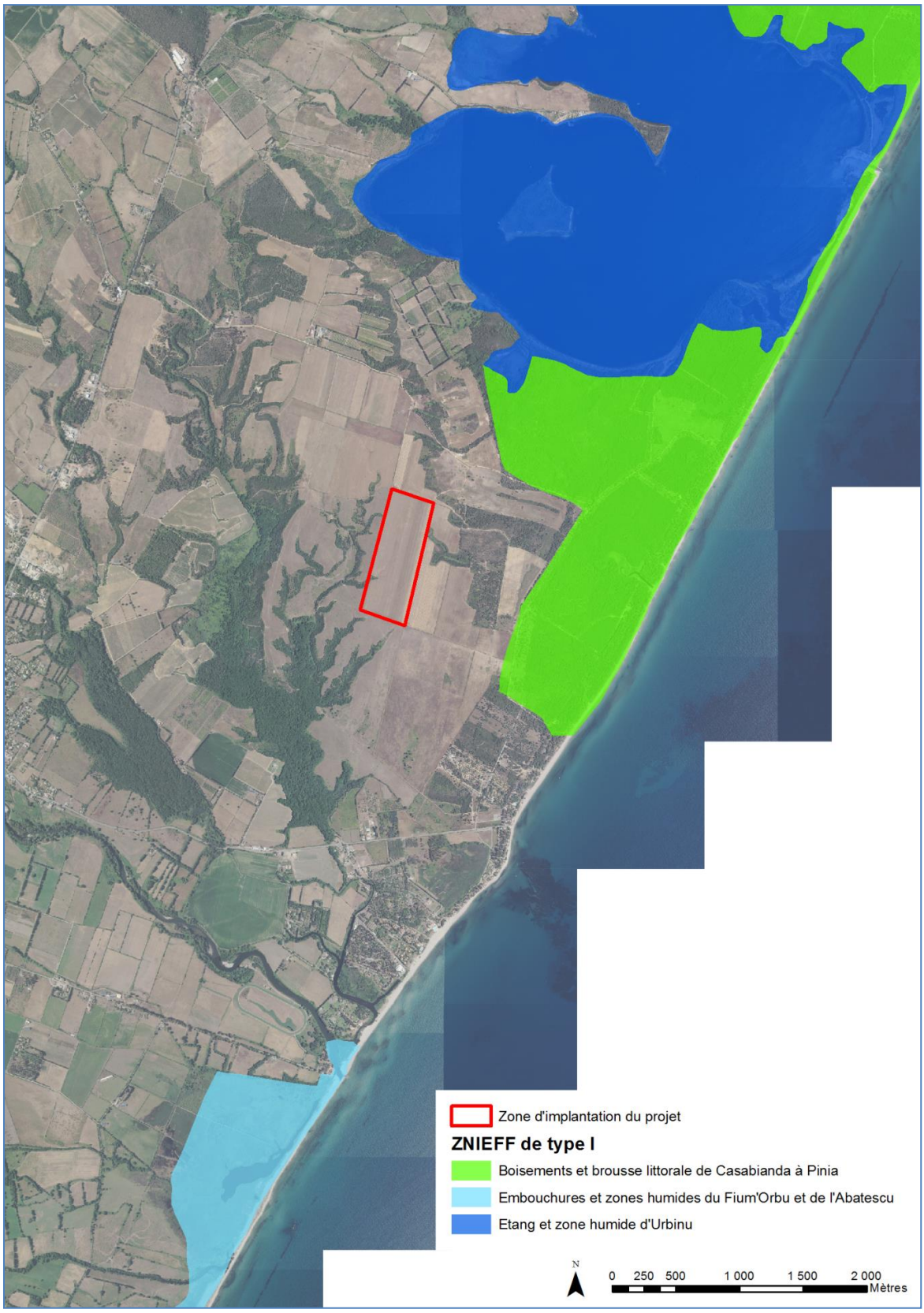

Figure 11. ZNIEFFs vis-à-vis de la zone d'implantation du projet

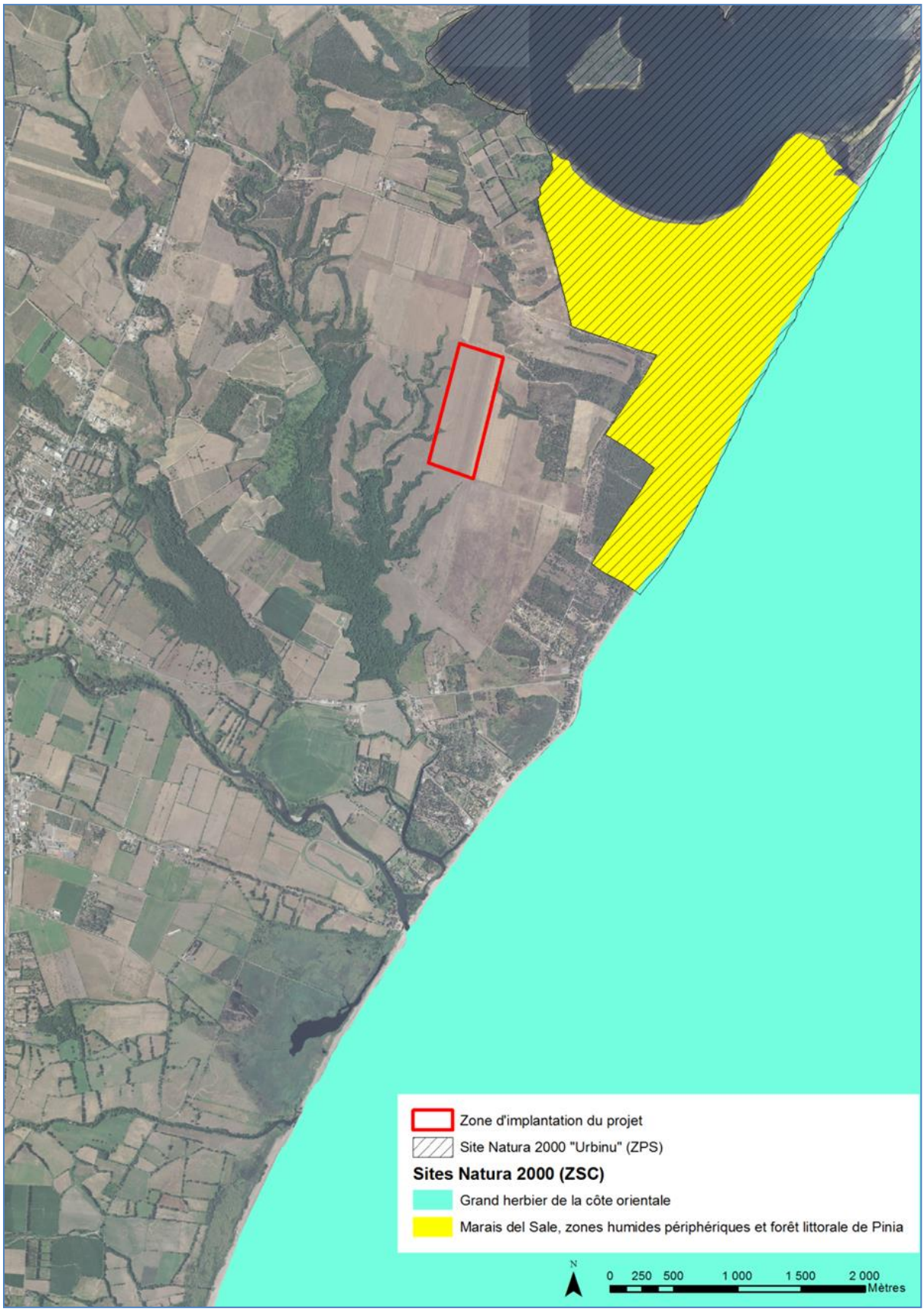

Figure 12. Sites Natura 2000 vis-à-vis de la zone d'implantation du projet

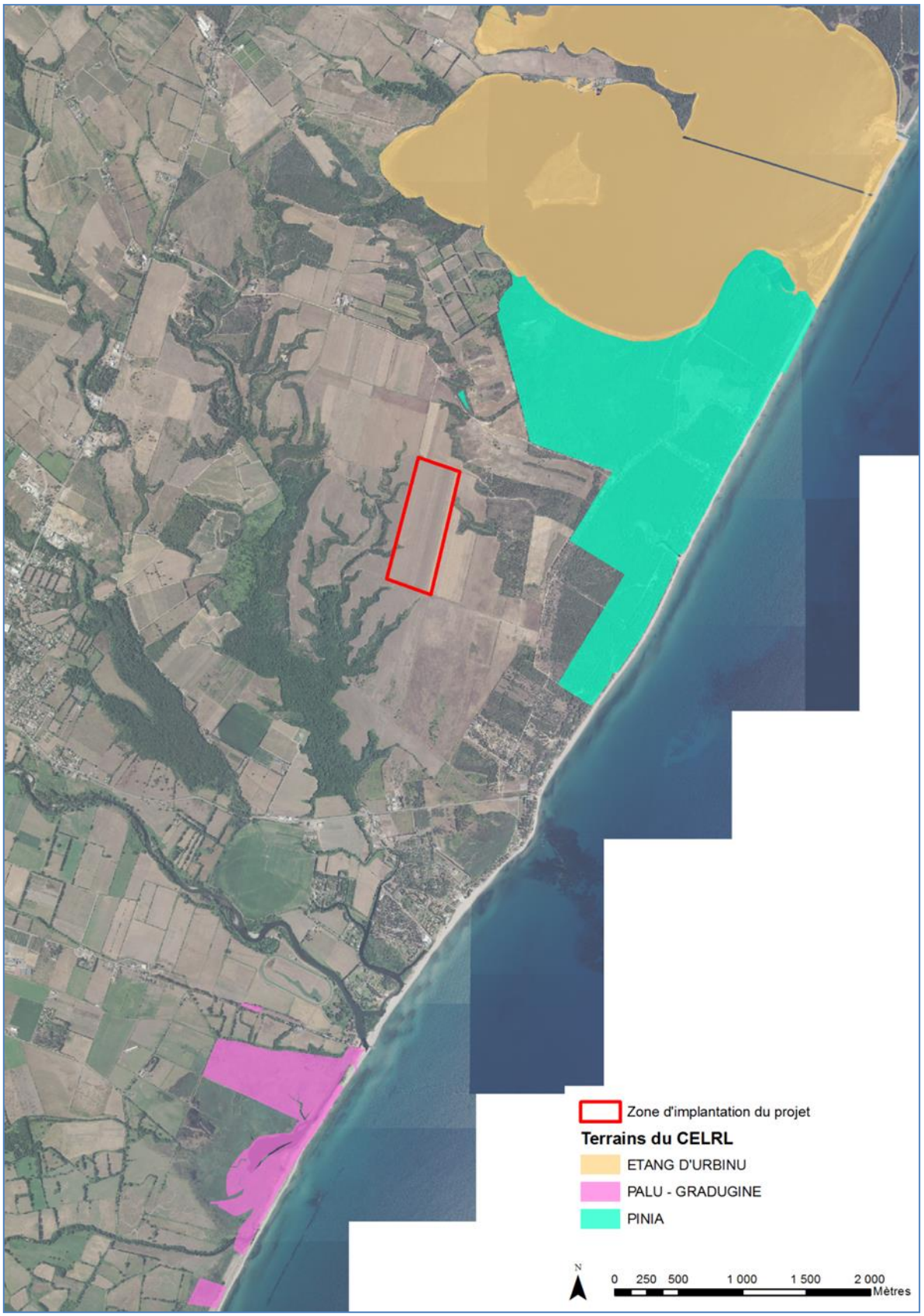

Figure 13. Terrains du CELRL vis-à-vis de la zone d'implantation du projet

b. Espèces animales et végétales

Le terrain d'accueil du projet est couvert de prairies pâturées (cf. photographies ci-dessous). Quelques petites haies relativement clairsemées, composées de ronce, de ciste et de petits arbustes délimitent la parcelle.

Aucun inventaire faunistique et floristique n'a été entrepris sur les emprises du projet. Toutefois les milieux ouverts et agricoles de plaine que l'on retrouve sur le terrain d'accueil du projet sont favorables à un cortège d'espèces animales et végétales patrimoniales protégées.

Le site peut accueillir des espèces animales en reproduction, en migration, en quête alimentaire ou activité de chasse (rapaces, chauves-souris en particuliers), en transit.

Figure 14. Milieu prairial qui compose l'unique habitat du terrain d'accueil du projet

Figure 15. Haies

c. Continuités écologiques

Echelle régionale (Trame Verte et Bleue de Corse)

La conservation de la biodiversité passe à la fois par la protection des espèces (éviter la destruction de spécimens) et par la conservation du bon fonctionnement et de l'équilibre écologique de l'aire d'étude considérée.
Le fonctionnement d'un écosystème repose notamment sur les continuités écologiques (= trame verte et bleue).
L'identification de la trame verte et bleue à l'échelle régionale vis-à-vis de l'implantation du projet a été réalisée avec les données de la Trame verte et Bleue de Corse (TVB) élaboré dans le cadre du PADDUC de Corse :

- l'implantation du projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité terrestre de la TVB de Corse. Ce réservoir concerne les milieux dunaires et agricoles de la plaine orientale ;
- notons également, la présence à environ 1 km de réservoirs de biodiversité aquatiques correspondant aux étangs et zones humides périphériques.

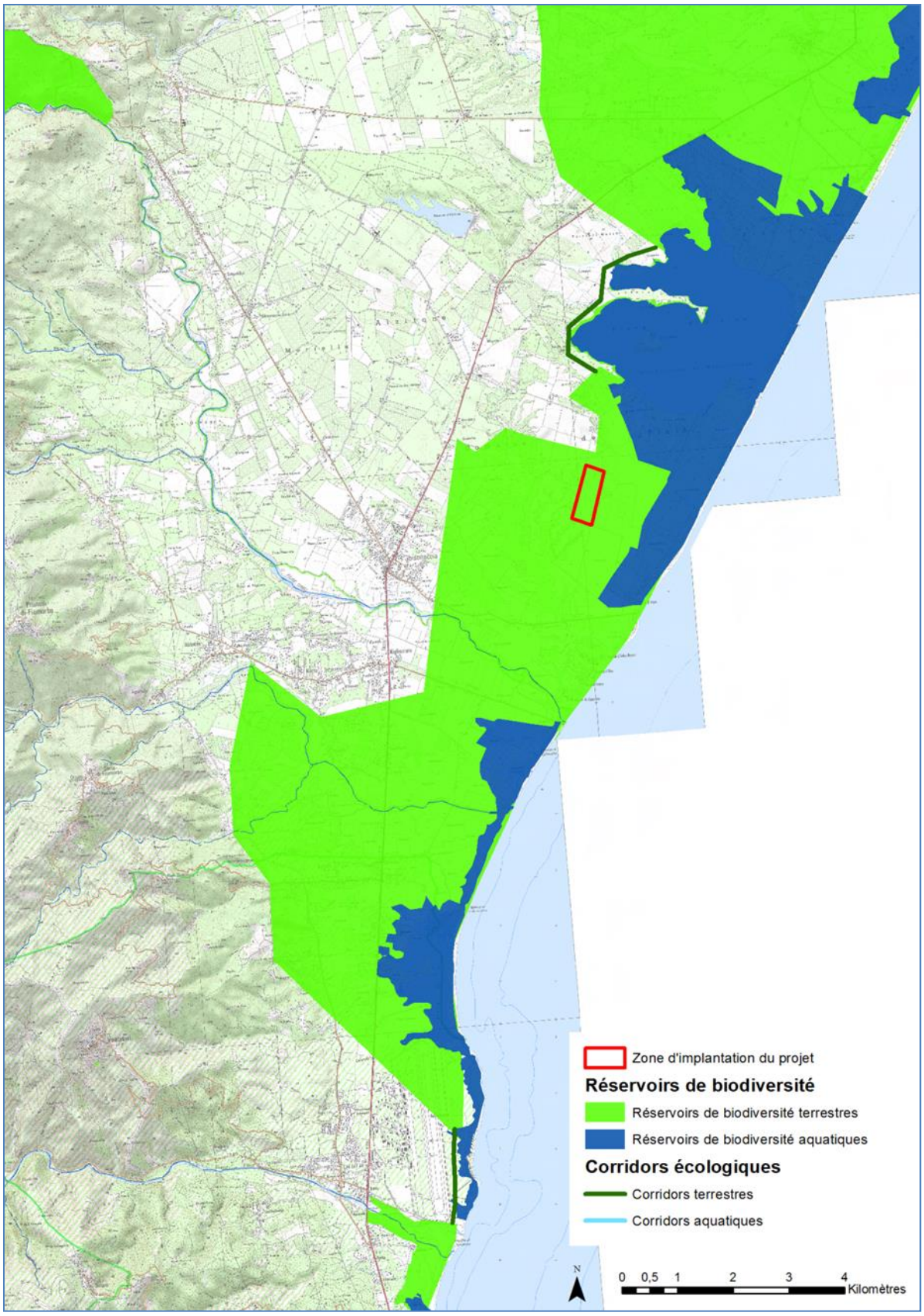

Figure 16. Trame verte et bleue de Corse vis-à-vis de la zone d'implantation du projet à l'échelle régionale

TVB à l'échelle du projet

La conservation de la biodiversité passe à la fois par la protection des espèces (éviter la destruction de spécimens) et par la conservation du bon fonctionnement et de l'équilibre écologique de l'aire d'étude considérée.
Le fonctionnement d'un écosystème repose notamment sur les continuités écologiques (= trame verte et bleue).

La ***Figure*** *17* ci-dessous **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**met en évidence les continuités écologiques à l'échelle locale dont les composantes écologiques sont :

- les réservoirs de biodiversité qui englobe des espaces naturels à forte biodiversité où les espèces réalisent leur cycle de vie ;
- la trame verte qui englobe les voies de déplacement des espèces terrestres ;
- la trame bleue qui englobe les voies de déplacement des espèces terrestres.

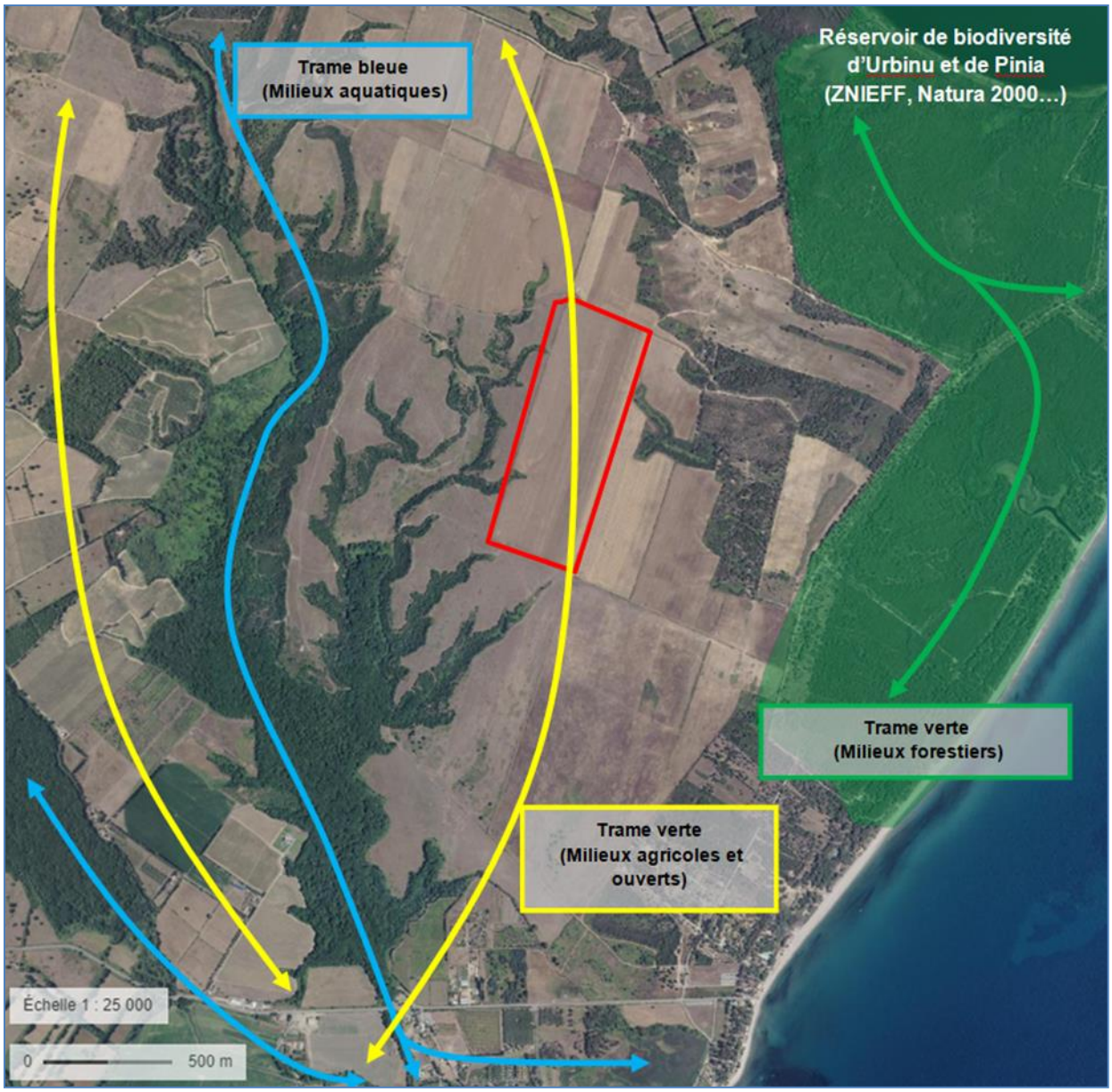

Figure 17. Continuités écologiques

D. Analyse des impacts potentiels du projet et mesures environnementales

1. Aspects hydrauliques

a. Impact sur le milieu récepteur et qualité des eaux collectées

Le projet prévoit la collecte et le transfert des eaux de ruissellement du projet.
La circulation liée à l'activité du projet sera très faible, avec une faible possibilité de ruissellement d'hydrocarbures.

Le risque de pollution du milieu récepteur par le ruissèlement des eaux de pluies sur le projet d'aménagement est donc **minime.**

Le rejet des eaux pluviales de ce projet, composé notamment d'eaux ruisselant sur les ombrières, **ne présente pas de risque pour l'environnement.**

b. Impact sur les milieux naturels superficiels

L'augmentation du ruissellement sera compensée par la réalisation de 5 bassins de rétention. Le projet n'entrainera pas d'augmentation de débit à l'exutoire du bassin-versant du projet pour une pluie minimale d'occurrence décennale. En effet, le dimensionnement n'intègre pas la capacité d'infiltration du réseau de collecte, de transfert et de rétention mis en place. **Nous pouvons souligner que les bassins de rétention seront capables de retenir une pluie d'occurrence supérieure à une pluie décennale.**

c. Incidences du projet en phase travaux

Durant les travaux, la mise en place du système d'assainissement pluvial pourra induire un impact sous forme d'entraînement de matières en suspension s'il y a concomitance avec un épisode pluvieux important.

Les travaux devront donc être suspendus pendant les fortes pluies.

d. Prise en compte du risque inondation

Le système d'assainissement pluvial prévu, notamment la mise en place de plusieurs bassins de rétention, **garantira l'innocuité du projet sur le risque inondation à son aval** et ce pour une pluie de **période de retour de 10 ans minimum** (2. aspects environnementaux).
Nous avons constaté précédemment que le projet n'est pas impacté par la problématique inondation du PPRi, mais se situe en limite de l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Les bassins sont positionnés en dehors de l'AZI.

e. Surveillance et entretien des réseaux et ouvrages liés aux écoulements pluviaux

Le dispositif de rétention devra faire l'objet d'une observation régulière de mesures de surveillance et d'entretien, notamment après chaque épisode pluvieux important pour prévenir tout risque d'encombrement et de dysfonctionnement. Les noues de transferts, situées en amont des bassins de rétention, devront elles aussi être entretenues.

L'aménagement de bassins de rétention favorise la décantation des matériaux charriés et drainés par les noues (matières en suspension dans les eaux, feuilles,…). Ainsi un curage des bassins de rétention devra être effectué chaque année.
Le dépositaire du présent dossier s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien régulier des installations d'assainissement pluvial.

L'absence d'entretien pourrait entraîner un mauvais fonctionnement des aménagements pluviaux, avec toutes les conséquences que cela entraine.

2. Aspects environnementaux

Le tableau ci-dessous présente la démarche environnementale du maitre d'ouvrage à travers les différentes mesures environnementales qui sont intégrées à la définition du projet :

Tableau 1 : Mesures environnementales (extrait pré-diagnostic Endemys)

Compartiment environnemental	Mesure environnementale	Impact potentiel évité ou significativement réduit
Le milieu naturel	Mise en œuvre de précautions environnementales durant la phase de travaux*	Risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain
	Réalisation des travaux de terrassement ou d'aplanissement et de coupe de végétaux hors période de reproduction des espèces animales susceptibles de se reproduire sur le site	Perturbation ou destruction d'espèces animales
	Inventaire et balisage des éventuelles stations végétales patrimoniales	Destruction d'espèces végétales
	Application de choix d'aménagement - *espacement suffisant et maintien de surface herbeuse entre les bâtiments, clôture perméable à la petite faune, maintien et renforcement du réseau de haies* - permettant de préserver les corridors écologiques	Dégradation des corridors écologiques
Occupation du sol et urbanisme	Aune mesure environnementale nécessaire.	Occupation du sol conforme aux documents d'urbanisme et aux orientations communales.
Les risques	Aucune mesure environnementale nécessaire.	Aucun risque majeur identifié sur les parcelles du projet.

Compartiment environnemental	Mesure environnementale	Impact potentiel évité ou significativement réduit
Les pollutions	Mise en œuvre les précautions environnementales durant la phase de travaux*.	Risques accidentels de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain.
Nuisances	Mise en œuvre les précautions environnementales durant la phase de travaux*.	Nuisances sur les activités économiques attenantes dues aux travaux.
Le patrimoine / le cadre de vie / la population	Application de choix d'aménagement - *hauteurs limitées des bâtiments, espacement maximal entre les bâtiments, maintien de surface herbeuse entre les bâtiments, aucune imperméabilisation du sol* - permettant de limiter l'effet d'artificialisation du paysage	Modification du paysage de vastes espaces de friches herbeuses

Tableau 2 : Précautions environnementales durant la phase travaux (extrait pré-diagnostic Endemys)

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PHASE DE TRAVAUX	
Objectif	Eviter ou minimiser les risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendre également des nuisances sur le milieu humain.
Description de la mesure	Les engins de chantier ne circuleront que sur des chemins existants pour éviter les risques de compactage des sols. Des mesures préventives des risques de pollutions et curatives en cas de pollution avérée seront mises en place. Ces mesures seront également efficaces pour la protection des eaux souterraines et superficielles. Elles sont décrites ci-dessous. <u>Mesures préventives générales :</u> → Avant le démarrage des travaux, les itinéraires de circulation des véhicules, les zones de stockage de matériels et les espaces de stationnement seront définis et balisés. → Les travaux seront réalisés entre octobre et mars hors période de reproduction de la faune (période sensible pour la faune). → En cas d'utilisation de sanitaires de chantier, ils seront équipés d'un dispositif de fosses étanches pour la récupération des eaux usées. → Des arrosages d'eau au sol seront régulièrement pratiqués en période sèche afin d'éviter l'envol de poussières. → Limiter le ruissellement d'eau chargé en MES vers le milieu marin proche → Les opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier seront réalisées sur des aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur. Les déshuileurs seront curés dès que nécessaire et les produits de curage seront évacués vers les filières de traitement adaptées. Le ravitaillement des engins s'effectuera à l'aide de pistolet anti-retour. → le matériel et les engins feront l'objet d'une maintenance préventive portant en particulier sur l'étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et de

	lubrifiants. → Les produits polluants (produits d'entretien des engins, carburant, lubrifiant, …) seront stockés sur des rétentions couvertes, fermées en dehors des heures de fonctionnement du chantier pour éviter tout risque d'intrusion et de pollution suite à un acte de malveillance. Les zones de chantier seront par ailleurs interdites au public. → Une gestion des déchets efficace sera mise en place. → Des consignes de sécurité spécifiques au chantier seront établies pour éviter tout accident, de type collision d'engins ou retournement. → Un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sera établi. En cas de pollution accidentelle avérée, une procédure d'intervention adaptée aux différents contextes de risques sera mise en place pour anticiper tout incident environnemental susceptible de générer une atteinte du sol et des eaux. Cette procédure pourrait comprendre les mesures curatives suivantes : → Le retrait immédiat des terres souillées. → La mise en œuvre de technique de dépollution des sols et des nappes dans les zones à faible coefficient de perméabilité pour bloquer la propagation de la pollution et la résorber. → Les eaux de ruissellement seront dépolluées par écrémage et filtrées avant le rejet au milieu naturel. Les moyens de maitrise des pollutions accidentelles potentielles seront disponibles sur chantier ou mobilisable dans un délai compatible avec le risque (kits antipollution, produits absorbants, boudins absorbants, barrages flottants, …). L'ensemble des mesures préventives et curatives citées précédemment vis-à-vis des risques de pollution, sera intégré au dossier de consultation des entreprises.